

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MEDOC ATLANTIQUE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Siège :

**9 Rue du Maréchal d'Ornano
33780 SOULAC SUR MER**

☎ 05.56.73.29.26

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS**

**SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 10 DECEMBRE 2020
D10122020/139**

PRESIDENT : Xavier PINTAT

ETAIENT PRESENTS :
Membres titulaires : Patrick MEIFFREN, Florence LEGRAND, Jean-Marc SIGNORET, Christian BOURA, Laurent PEYRONDET, Yves BARREAU, Véronique CHAMBAUD, Jean-Pierre DUBERNET, Franck LAPORTE, Jean-Louis BRETON, Tony TRIJOLET, Jean Luc PIQUEMAL, Catherine ROBINEAU, Frédéric QUILLET, Catherine GIANNORSI, Stéphane MARGALEF, Karine FORGERON, Christophe BIROT, Pascale COLMET MARZAT, Hervé CAZENAVE, Alexia BACQUEY, Adrien DEBEVER,, Jean-Yves MAS, Chantal PARISE, Dominique PATRAS, Marie-Hélène GIRAL, Jean-Marie REVAILLER, Evelyne MOULIN, Bernard LOMBRIL, Marie-Dominique DUBOURG, Jean-Marie BERTET

ETAIENT REPRESENTES : Patrick BURAN (pouvoir à Christian BOURA), Adrien DEBEVER (pouvoir à Laurent PEYRONDET), Valérie DA COSTA OLIVEIRA (pouvoir à Tony TRIJOLET), Jean-Luc PIQUEMAL (pouvoir à Franck LAPORTE),

ETAIENT ABSENTS : Thierry DESPREZ,

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Jacques BIDLUN, Christophe BIROT, Liliane DUBOIS, Christine GRASS,

Membres suppléants remplaçants un membre titulaire

Membres suppléants : Dominique JOANNON

SECRETAIRE DE SEANCE : Evelyne MOULIN

Objet : VENTE DU LOT N°3 ZAE « LES BRUYERES » HOURTIN
Rapporteur : Laurent PEYRONDET, 1^{er} Vice-président
Vote : UNANIMITE

VU les statuts de la Communauté de Communes Médoc Atlantique et, notamment la compétence développement économique,

VU la délibération de la Communauté de Communes en date du 09 juillet 2020 relative à la vente du lot n°3 au profit de Monsieur Cédric BRIONGOS, Entreprise Energies Plus 33,

CONSIDERANT que l'achat se fera finalement par la SCI CCA BRIONGOS créée le 09 novembre 2020,

Il est proposé au Conseil Communautaire

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer le compromis de vente et l'acte authentique de vente à intervenir avec la SCI CCA BRIONGOS, pour le lot n°3 d'une superficie de 1.394m² sur l'extension de la Zone d'Activité Economique Les Bruyères à Hourtin, pour un montant de 30€/m² net vendeur.
- De désigner l'étude de Maître Didier NICOLAS sise à PAUILLAC comme rédacteur de l'acte.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- APRÈS en avoir pris connaissance,
- OUI l'exposé du rapporteur,
- APRÈS en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- D'autoriser le Président à signer le compromis de vente et l'acte authentique de vente à intervenir avec la SCI CCA BRIONGOS, pour le lot n°3 d'une superficie de 1.394m² sur l'extension de la Zone d'Activité Economique Les Bruyères à Hourtin, pour un montant de 30€/m² net vendeur.
- De désigner l'étude de Maître Didier NICOLAS sise à PAUILLAC comme rédacteur de l'acte

Nombre de membres en exercice : 38

Nombre de membres présents : 29

Nombre de suffrages exprimés : 33

Vote : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS ET AN QUE DESSUS
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME
FAIT À SOULAC SUR MER, LE 10 DECEMBRE 2020



LE PRESIDENT,

Xavier **PINTAT**
Maire de Soulac-sur-Mer
Sénateur Honoraire de la Gironde